



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juin 2020

# ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE CASIER PILOTE SUR LE SITE DE LA BASSEE EN SEINE-ET-MARNE

### En ces temps d'urgence climatique, un projet inabouti

Du 10 juin au 10 juillet se déroule l'enquête publique sur le projet du « casier pilote » de La Bassée, dans le département de la Seine et Marne (77). Il s'agit de réaliser un réservoir endigué de 372 hectares sur d'anciennes gravières, dans les communes de Chatenay-sur-Seine, Egligny, Balloy et Gravon, en aval d'une des plus remarquables Zones Humides de l'Île de France. Ce premier casier, d'une capacité de 10 millions de m<sup>3</sup> d'eau, est destiné à renforcer la protection de Paris et l'Île-de-France face au risque naturel d'inondations.

Réduire la vulnérabilité des franciliens est indispensable, tant la menace d'une crue centennale du type de celle de 1910 est considérable. Mais ce projet, qui date des années 90, ne prend pas suffisamment en compte les évolutions en matière de restauration du bon fonctionnement des hydrosystèmes ainsi que les enjeux cruciaux du dérèglement climatique, avec la baisse à venir des étiages, liée aux épisodes de sécheresses prévisibles.

### Une réponse du passé qui anticipe insuffisamment l'avenir ?

Le projet de « casier pilote » est évalué à 125 millions d'euros, soit un sixième du montant de l'aménagement global, avec dix casiers construits d'ici 2030 par l'EPTB<sup>1</sup> Seine Grands Lacs. Ils permettraient de stocker durant quelques jours 55 millions de m<sup>3</sup> d'eau afin d'éviter la concomitance des crues de la Seine et de l'Yonne. En première approche, le casier pilote paraît une solution d'hydraulique plus douce que les immenses réservoirs construits dans le passé. Or, même si des efforts de valorisation écologique sont proposés, ce projet reste une solution artificielle introduite dans une région encore naturelle et remarquable par ses capacités, son potentiel d'expansion naturelle des crues, en dépit de la profonde altération liée à la présence du canal à grand gabarit depuis 1970 dans sa partie aval.

La position de FNE Seine-et-Marne et de FNE Île-de-France est de proposer une « solution qui rétablit et favorise l'expansion latérale des crues », permettant à la plaine alluviale de la Bassée de jouer pleinement son rôle régulateur des grandes crues / « excès » et déficits en eau / étiages insuffisants dans cette région du bassin versant de la Seine. Le principe même de focaliser le projet de 10 casiers dans un but de ne gérer qu'un excès d'eau en cas de crue exceptionnelle exclut a priori toute possibilité de prendre en compte les capacités régulatrices de la Bassée. Ce projet est donc décalé par rapport aux nouveaux enjeux du dérèglement climatique.

---

<sup>1</sup> Etablissement Public Territorial de Bassin. Il gère les 4 grands barrages réservoirs du bassin amont de la Seine.



### **Privilégier les « Solutions Fondées sur la Nature »**

Pour que la zone humide de La Bassée, qui s'étend sur 25 000 hectares, joue pleinement son rôle de « régulateur de la ressource en eau » au service de l'Île de France, il faut privilégier la recherche d'une solution fondée sur la nature telle que la préconise l'UICN<sup>2</sup>. Cette solution existe et a été analysée en 2015 par l'entreprise d'ingénierie Egis<sup>3</sup>. Sa capacité de stockage serait plus grande avec 80 millions de m<sup>3</sup>. Elle permettrait la restauration de la Seine tout en générant des économies, en renforçant la biodiversité et la « réconciliation des riverains / habitants avec leur fleuve ». Cette solution a été écartée sans discussion technique réelle, ni débat avec les associations locales. Pourtant, l'étude de cette solution naturelle est en accord avec les recommandations du CSRPN (Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île de France) et du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature).

Les associations de défense de l'environnement, regroupées au sein de France Nature Environnement Seine et Marne et Île de France demandent que le projet de casier pilote soit abandonné. Bernard Bruneau demande l'approfondissement de la solution favorisant l'expansion latérale des crues : « l'étude d'une solution alternative permettant la restauration du bon fonctionnement de la zone humide de La Bassée est tout à fait concurrente de celui des 10 casiers. Sa faisabilité est démontrée. Nous demandons donc des études complémentaires à la fois techniques et économiques. C'est ce message que nous porterons lors de l'enquête publique »

### **Contacts presse**

Bernard Bruneau, président de FNE-Seine et Marne : 06 28 80 17 12

Françoise Behar, chargée de mission eau, à FNE-IDF : 06 01 14 63 90

Luc Blanchard, membre du bureau de FNE-IDF : 06 63 07 25 87

Lien vers le dossier complet, sur le site de FNE Île-de-France

---

<sup>2</sup> Union Internationale de Conservation de la Nature. Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques liés à l'eau en France, UICN, 2020

<sup>3</sup> Analyse de la solution alternative proposée par Seine et Marne Environnement. Egis Septembre 2015